

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALMAYRAC
Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ALMAYRAC (Tarn), régulièrement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SENGES.

Présents : SENGES Jean-Marc, CAYRE Chantal, ICHARD Nicolas, GRANIER Séverine, BERLOU Christian, TEYSSEYRE Jérôme, LEROY Laetitia, BASCOUL Axelle, MARCHISIO Romain, BEYNIER Dominique, PUERTO Agnès.

Absents-excuses :

Secrétaire de séance : GRANIER Séverine

Titulaires en exercice : 11, Présents : 11 Conseillers avec pouvoir : 0, Nombre de voix délibératives : 11

ORDRE du JOUR :

**Approbation PV de séance du 20-03-2026*

**Présentation programme investissement 2026*

**Présentation projet BP 2026*

**Vote des taux TFB, TFNB, THRS (délibération)*

**Subventions aux associations*

**Demande de subvention FNACA (délibération)*

**Vote du BP 2026 (délibération)*

**Création des commissions et désignation des membres dont CAO - (délibération annule et remplace délibération 2026-16)*

**Désignation des membres de la CCID (délibération)*

**Forfait électricité camion pizzas (délibération)*

**Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (délibération)*

**Désignation « correspondant Défense »*

**Questions diverses*

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 2026 :

Le Maire rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, et propose à l'assemblée de passer à l'adoption du Procès-Verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS,

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

PRESENTATION PROGRAMME INVESTISSEMENT 2026

1/ Aménagement cœur de village :	580 000 €	
Travaux + Acquisitions : RAR 2026	580 000 €	
Travaux :		507 000 €
Acquisition mobilier extérieur et F/Pose aire de jeux		22 000 €
Acquisition mobilier intérieur et vidéo projecteur	10 000 €	
Installation photovoltaïque (plutôt 2027-2028)		(32 000 €)
Effacement réseau Télécom	11 000 €	

COMMUNE ALMAYRAC PV Séance du 27 avril 2026

2/ Sécurisation traversée du Bourg :	20 000 €	RAR : 20 000 €
3/ Logements Réfection volets extérieurs	8 400 €	RAR : 8 400 €
4/ Salle polyvalente Réfection assainissement Réparation lave main office et changement supports papier 1 000 € en Fonct	2 000 €	RAR : 2 000 €
5/ Eglise Reprise fuite toiture – réfection du solin	3 000 €	3 000 € en Fonct
6/ Programme réfection voirie 2026 Curage des fossés	7 500 €	2 500 € en Fonct

PRESENTATION PROJET BP 2026

COMMUNE ALMAYRAC PV Séance du 27 avril 2026

BP 2026 - SECTION FONCTIONNEMENT - ALMAYRAC			
DEPENSES	mdts/titres emis 2025	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE
60611-Eau	906.01	1 500.00	1 500.00
60612-Electricité (dont Ecl.Public)	4 047.33	5 500.00	5 500.00
60613-Gaz	2 549.05	4 000.00	4 000.00
60622-Gasoil C15+essence tondeuse...)	457.75	1 200.00	1 200.00
60623-Alimentation (café)	40.03	100.00	100.00
60631-"excédent de trésorerie"	0.00	47 451.85	47 451.85
60632-Achat matériel	196.02	500.00	500.00
60633-Panneaux voirie	244.46	500.00	500.00
60636-Vêtements travail	186.82	200.00	200.00
6064-Fournitures administratives	208.33	700.00	700.00
6068-Achat divers fournitures/bricolage	2 005.49	3 000.00	3 000.00
613-Location photocopieur	913.94	1 200.00	1 200.00
615221-Entret./répar.bâtiments publics (dont entret. EP, coffret festif, toiture église et équip divers...)	5 464.97	13 000.00	13 000.00
615228-Entretien autre bâtiments	0.00	0.00	0.00
615231-Entretien voirie/fauchage/curages	4 574.40	13 000.00	13 000.00
61551-Entretien C15	0.00	500.00	500.00
61558-Entret.tondeuse,tronçonneuse, Ctech	1 414.88	1 500.00	1 500.00
6156-Maintenance (inform, extincteurs, cloches, défibril,site internet, photocopies...)	6 379.94	8 500.00	8 500.00
6161-Assurance multirisques + véhicule	6 149.48	6 800.00	6 800.00
6168-Assurance statutaire personnel	1 675.98	1 900.00	1 900.00
618-Abonnements+CDG81 gest RH	425.90	600.00	600.00
623-Fêtes et cérémonies	2 234.59	3 500.00	3 500.00
625-Frais déplacements agents	61.86	100.00	100.00
626-Téléphone+internet+timbres+RAR	920.75	1 100.00	1 100.00
627-Services bancaires et assimilés	1.11	10.00	10.00
6281-Cotisation ADM81	529.00	530.00	530.00
62876-Frais instruction ADS Urbanisme	2 250.00	2 800.00	2 800.00
62878-CNAS Partagé avec SIVOM	111.00	150.00	150.00
6288-Certif signatures, destruc nids frelons,cotis SPA	801.16	2 300.00	2 300.00
635-Taxe foncière	1 765.00	2 000.00	2 000.00
chap 011 - DEPENSES A CARACTERE GENERAL	46 515.25	124 141.85	124 141.85
6218-Prestation ménage bureaux+ prestat calcul chômage	1 084.45	1 800.00	1 800.00
633-URSSAF+CDG	703.24	1 000.00	1 000.00
6411-Salaires titulaires+cotisations	30 752.76	40 000.00	40 000.00
6450-Cotis URSSAF,IRCANTEC,CNRACL,ATIACL,	13 451.66	16 000.00	16 000.00
6470-Cotis médecine travail+ERAFP	353.52	500.00	500.00
648-Cotis FNC Suppl fam compens+CDG adh Prévoyance+santé + cotisation Collecteam Prévoyance+Santé	756.81	2 000.00	2 000.00
chap 012 - CHARGES DE PERSONNEL	47 102.44	61 300.00	61 300.00
739211-Attrib compensation CCCS	9 258.88	11 000.00	11 000.00
chap 014- art 739211-Attrib compens CCCS	9 258.88	11 000.00	11 000.00
65134-Aide Sociale	0.00	500.00	500.00
65311-Indemnités, URSSAF, IRCANTEC Elus	26 954.16	32 000.00	32 000.00
65313-Cotisations IRCANTEC	1 144.23	1 500.00	1 500.00
65315-Cotisation CDC DIF ELUS	272.00	350.00	350.00
65568-Cotisation/hab SIVOM+SIERC, RESERVE SIVOM,	8 199.86	10 000.00	10 000.00
6558-FEDERTEEP+ECOLE MIRANDOL+Accueil périsco 2023/2024+3% sur txv voirie	20 654.99	20 000.00	20 000.00
65748-Subventions assoc et autres	1 390.00	2 500.00	2 500.00
65888-Cotisation DGFIIP	1.17	10.00	10.00
chap 65 - REMUNERATION/CHARGES ELUS et CHARGES EXT	58 616.41	66 860.00	66 860.00
66111-Intérêts emprunt	0.00	8 900.00	8 900.00
6688-Frais dossier	500.00	0.00	0.00
chap.66 - Intérêts emprunt	500.00	8 900.00	8 900.00
chap.67 - Titres annulés ex.antérieur	0.00	0.00	0.00
023-Virement à la section d'investissement	0.00	151 167.00	151 167.00
TOTAL DEPENSES	161 992.98	423 368.85	423 368.85

COMMUNE ALMAYRAC PV Séance du 27 avril 2026

	5 602.08	0.00	0.00	6419-Remboursement ind.journalières
		0.00	0.00	70311-Concessions
	1 047.78	900.00	900.00	70388- Redevances Occup DP ORANGE + OYA
<i>Pour mémoire dotations perçues en 2025 :</i>	5 379.24	4 000.00	4 000.00	70878- chauffage salle+particip SIVOM-SIERC adm
65 884.00	65 884.00	67 000.00	67 000.00	73111- Fiscalité directe TFB-TFNB-THRS
0.00	0.00	0.00	0.00	73118-CFE Micro entreprises
	448.08	400.00	400.00	73133-Taxe OM sur logts
5 773.00	5 773.00	5 700.00	5 700.00	732221-Fonds Nat prérequalification ressources intercom et comm FPIC
17 114.63	17 114.63	17 000.00	17 000.00	73223-Fonds départemental péréqu taxes addi et droits enreg
41 558.00	41 558.00	41 550.00	41 550.00	74111-DGF
38 809.00	38 809.00	42 000.00	42 000.00	741121-Dotation solidarité rurale
12 107.00	12 107.00	12 000.00	12 000.00	741127-Dotation nationale de péréquation
4 819.00	4 819.00	6 060.00	6 060.00	742-Dotation élus locaux
	1 893.41	2 600.00	2 600.00	744-FCTVA (taux 16.404%)
	0.00	60.00	60.00	74718-Frais élections
2 561.00	2 561.00	3 800.00	3 800.00	74833-Alloc Compens TFB et TFNB
	21 444.19	20 000.00	20 000.00	752-Loyers/avances sur charges, location salle
	0.00	0.00	0.00	75888- Autres produits gest.courante et acquis terrain PIERGIOVANNI
	2.27	1.00	1.00	761-Intérêts sur parts sociales CANMP
	23.00	0.00	0.00	773-Trop payé sur foncier
	0.00	200 297.85	200 297.85	002 - SOLDE D'EXECUTION
TOTAL RECETTES	224 465.68	423 368.85	423 368.85	

COMMUNE ALMAYRAC PV Séance du 27 avril 2026

BP 2026 - SECTION INVESTISSEMENT - ALMAYRAC					
DEPENSES	Mdts/titres émis 2025	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE	
64-ACQUISITION MATERIEL MAIRIE (2188/21)	296.10	703.90	0.00	703.90	
67-REFECTION BATIMENTS LOCATIFS (231/23)		8 386.03	0.00	8 386.03	
71-AMGT COEUR DE VILLAGE Bât/esp ext (2135/21)	320 038.60	579 961.40	0.00	579 961.40	
Remboursement cautions logements (165/16) - A conserver		477.38	367.00	844.38	
73-MISE AUX NORMES ASSAINISSEMENT SALLE POLYVALENTE/SSIAD/LOGT COMMUNAL (2135/21)		2 000.00	0.00	2 000.00	
72-VOIRIE 2024 Solde (238/23)	6 019.13				
op ordre VOIRIE 2024 (2151/041)	23 922.13	0.00	0.00	0.00	
74-VOIRIE 2025 (238/23)	12 000.00	3 000.00	0.00	3 000.00	
op.ordre sur VOIRIE 2025 (2151/041)		0.00	20 400.00	20 400.00	
75-SECURISATION VOIRIE CENTRE BOURG (2151/21)		20 000.00	0.00	20 000.00	
2135/041-Op.ordre intégration études op.66 au projet amgt cœur de village op 71		0.00	6 936.00	6 936.00	
76-VOIRIE 2026 (238/23)		0.00	7 500.00	7 500.00	
op.ordre sur VOIRIE 2026 (2151/041)		0.00	7 500.00	7 500.00	
001- Affectation résultat si négatif		0.00	174 542.06	174 542.06	
1641/16-CAPITAL EMPRUNT à REMB		0.00	250 000.00	250 000.00	
TOTAL DEPENSES	362 275.96	614 528.71	467 245.06	1 081 773.77	le remb de l'emprunt sera assuré par le factva
	Titres 2025	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE	
	11 280.00	101 520.00	0.00	101 520.00	71-AMGT CŒUR DE VILLAGE (subv DEPART TR 1 + 2 : 1323/13) <i>subv DEPART TR 3 : 1323/13- en attente arrêté</i>
	24 190.00	217 709.00	0.00	217 709.00	71-AMGT CŒUR DE VILLAGE (subv ETAT DSIL TR 1+DETR TR 2 1321/13) <i>subv ETAT DSIL ou DETR TR 3 1321/13- En attente arrêté</i>
		13 500.00	0.00	13 500.00	71-AMGT CŒUR DE VILLAGE (Fond concours CCCS 1326/13)
	6 300.00	14 700.00	0.00	14 700.00	71-AMGT CŒUR DE VILLAGE (Subv REGION TR1+2 : 1322/13) <i>Subv REGION TR3 : 1322/13- En attente arrêté</i>
Subventions estimées		85 000.00	0.00	85 000.00	71-AMGT CŒUR DE VILLAGE (Subv LEADER : 1328/13) En attente arrêté
432 429.00		0.00	0.00	0.00	75-SECURISATION VOIRIE CENTRE BOURG (DEPART Subv Amendes Police : 1323/13) - Dossier à déposer
	7 503.00	0.00	0.00	0.00	72-TVX VOIRIE 2024 (subc DEPART 1323/13)
	23 922.13	0.00	0.00	0.00	Op.ordre 238/041 (Voirie 2024) total tvx
		5 000.00	0.00	5 000.00	74-TVX VOIRIE 2025 (subv DEPART 1323/13)
		0.00	20 400.00	20 400.00	Op.ordre 238/041 (Voirie 2025) total tvx
		0.00	2 000.00	2 000.00	76-TVX VOIRIE 2026 (subv DEPART 1323/13)
		0.00	7 500.00	7 500.00	Op.ordre 238/041 (Voirie 2026) total tvx estimé
		0.00	0.00	0.00	Cautions futurs locataires (165/16)
	3 500.76	0.00	4 700.00	4 700.00	FCTVA de 2024 (10222/10) taux 16.404%
	55 265.48	0.00	226 641.77	226 641.77	1068/10 Affectation résultat CFU2025
		0.00	0.00	0.00	001 Affectation résultat si positif
	77.60	0.00	0.00	0.00	Taxes aménagement estimées (10226/10)
	25 000.00	125 000.00	100 000.00	225 000.00	Prêt court terme pour projet Amgt cœur de Village (1641/16)
		0.00	151 167.00	151 167.00	021-Virement de la section de fonctionnement
		0.00	6 936.00	6 936.00	203/041- op.ordre intégration études projet amgt cœur de village
TOTAL RECETTES	157 038.97	562 429.00	519 344.77	1 081 773.77	

Délibération - VOTE DES TAUX TFB, TFNB et TH Résidences Secondaires

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 30 avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles 1636 B *sexies* à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Délibération pour le vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

M le Maire, rappelle que par délibération du 10 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires THRS :	9.95%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties TFPB :	37.45 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties TFPNB :	78.89 %
Cotisation Foncière des Entreprises CFE :	0.00 %

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

à 11 voix pour
à 0 voix contre
à 0 voix d'abstention

DECIDE : de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires THRS :	9.95%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties TFPB :	37.45 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties TFPNB :	78.89 %
Cotisation Foncière des Entreprises CFE :	0.00 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le maire propose de maintenir les mêmes montants qu'en 2025 :

-ADMR : 200€ (Mme CAYRE, trésorière de l'association ne prend pas part au vote)

-STE NAUTIQUE : 150€

-SSIAD : 150€ (Mme CAYRE, Vice-Présidente, ne prend pas part au vote)

-STE de CHASSE : 150€

-ASSOCIATION FESTIVE ALMAYRAC : 150€ (Mmes BASCOUL et GRANIER, membres du bureau, ne prennent pas part au vote)

Délibération - SUBVENTION FNACA – DRAPEAU ANCIENS COMBATTANTS

M. le maire informe le conseil de la demande de subvention déposée par a FNACA pour remplacer le drapeau du Comité qui est en très mauvais état.

Le coût d'un nouveau drapeau s'élève à 1 786.80€ TTC.

M. le maire propose de verser une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

Autorise M. le maire à effectuer le versement de cette subvention pour un montant de 300 €. Les crédits seront inscrits au BP 2026, article 65748/65.

Délibération - VOTE BUDGET PRIMITIF 2026

M. SENGES soumet au conseil municipal le projet de budget 2026.

Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 423 368.85 €

Recettes : 423 368.85 € dont excédent : 200 297.85 €

Investissement :

Dépenses : 1 081 773.77 € dont 362 275.96 € de reste à réaliser et un solde négatif de 174 542.06€

Recettes : 1 081 773.77 € dont 157 038.97 € de reste à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

Adopte le budget primitif communal

DELIBERATION PORTANT CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES et DESIGNATION des MEMBRES qui y SIEGERONT

M. le maire informe le conseil que la Préfecture, service du Contrôle de Légalité, demande que la délibération N° 2026-16 soit retirée et de procéder à l'élection des membres de la CAO avec 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, le maire étant président de cette commission.

Cette délibération annule et remplace la n° 2026-16 du 20 mars 2026

Délibération :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, M. le maire propose de créer les commissions municipales suivantes :

- Commission d'Appel d'offre/MAPA
- Commission communication, vie associative et Action Sociale
- Commission Finances et Commission Culture
- Commission Travaux, Patrimoine et Urbanisme

Il propose également que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques. Chaque membre peut faire partie de plusieurs commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- De créer :

- *La Commission d'Appel d'offre/MAPA
- *La Commission communication et vie associative
- *La Commission Finances et la Commission Culture
- *La Commission Travaux, Patrimoine et Urbanisme

-De désigner au sein des commissions suivantes :

-De désigner au sein des commissions suivantes :

*Commission d'Appel d'Offre/MAPA :

Président : M. SENGES Jean Marc,

Titulaires : M. ICHARD Nicolas, M. BERLOU Christian, M. BEYNIER Dominique.

Suppléants : Mme LEROY Laetitia, Mme GRANIER Séverine, Mme PUERTO Agnès

*Commission Communication, Vie Associative et Action Sociale :

-Mme CAYRE Chantal, Mme BASCOUL Axelle, Mme LEROY Laetitia, M. SENGES Jean Marc, Mme PUERTO Agnès.

*Commission Finances et Commission Culture :

-Mme GRANIER Séverine, Mme LEROY Laetitia, M. SENGES Jean Marc, M. BEYNIER Dominique.

*Commission Travaux, Patrimoine et Urbanisme :

-M. ICHARD Nicolas, M. BERLOU Christian, M. TEYSSEYRE Jérôme, M. MARCHISIO Romain, M. SENGES Jean Marc, M. BEYNIER Dominique, Mme PUERTO Agnès.

Délibération - COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS - CCID. Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

M. le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 7 membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, Président, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Peuvent participer à la CCID, sans voix délibérative, les agents de la commune dans la limite suivante : 1 agent dont la population est <10 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune (Taxe Foncière, Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil doit proposer une liste de contribuables de 24 personnes.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux soit au maximum avant le 20 mai 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE des SUFFRAGES EXPRIMES
11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 24 noms suivants :

-ALVERNHE Georges

-ANDRIEU Christian

- | | |
|---------------------|--------------------|
| -BASCOUL Axelle | -BERLOU Christian |
| -BEYNIER Dominique | -BREL Daniel |
| -CAYRE Chantal | -DINARO Daniel |
| -ENJALRAN Audrey | -GIL Eric |
| -GINESTEL Johan | -GRANIER Séverine |
| -GRANIER Jacques | -ICHARD Nicolas |
| -LAGRIFFOUL Bernard | -LEROY Laetitia |
| -MARCHISIO Romain | -PUERTO Agnès |
| -RUSTAN Michel | -TEYSSEYRE Jérôme |
| -TEYSSEYRE Pierre | -VIGUIER Pierrette |
| -VINCENS Véronique | -WOOCK Jacques |

Délibération - FORFAIT ELECTRICITE CAMION PIZZA

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme Stéphanie ROC a demandé à stationner son camion « Quali Pizza du Ségala » tous les mardis de 18h à 21h, au droit de l'abri bus, et se raccorder électriquement au niveau des WC publics, sur la prise installée à cet effet.

Elle peut démarrer dès le mois de mai 2026.

M. le Maire propose au Conseil de fixer un forfait électrique de 10.00 €/ mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A 11 voix POUR, 0 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE

Emet un avis favorable pour :

-De fixer un forfait pour l'utilisation de l'électricité à hauteur de 10.00 €/mois à compter du 1^{er} mai 2026,

-La Secrétaire de Mairie est chargée d'établir un titre de recette chaque fin de mois.

DESAFFILIATION de la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET du CENTRE DE GESTION DU TARN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion du Tarn, ayant pour objet la consultation des collectivités affiliées concernant la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du Centre de gestion du Tarn à compter du 1er janvier 2027.

En effet conformément aux dispositions de l'article L.452-20 du Code général de la fonction publique, ainsi qu'aux articles 7, 30 et 31 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, toute demande de retrait d'une collectivité affiliée à titre volontaire est soumise à une procédure de consultation des collectivités et établissements publics déjà affiliés.

Délibération :

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses dispositions relatives aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions relatives à l'affiliation obligatoire et volontaire des collectivités et établissements publics aux Centres de gestion,

Vu le courrier du Centre de Gestion du Tarn en date du 13 février 2026 reçu le 2 mars 2026,

Considérant la désaffiliation d'un établissement public de coopération intercommunale de l'importance la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est susceptible d'avoir des conséquences significatives sur l'équilibre des missions mutualisées assurées par le Centre de gestion ;

Considérant que cette désaffiliation pourrait fragiliser l'organisation et la solidarité territoriale entre les collectivités affiliées, notamment en matière de gestion statutaire, de prévention, de médecine professionnelle et d'accompagnement des ressources humaines ;

Considérant l'intérêt collectif des collectivités affiliées à maintenir une mutualisation des moyens et des compétences au sein du Centre de gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS) :

Émet un avis défavorable à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au Centre de gestion du Tarn.

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE :

M. le maire informe le conseil que la fonction du correspondant défense a été instituée par la circulaire du 26 octobre 2011, laquelle prévoit la désignation, dans chaque commune, d'un élu chargé de contribuer au développement de l'esprit de défense et d'assurer le relais des informations relatives aux questions militaires.

Les modalités pratiques de cette fonction sont précisées dans le circulaire du 18 février 2002 relative aux correspondants défense.

A défaut de désignation spécifique, il est entendu que le maire exerce alors lui-même les attributions de correspondant défense.

M. le maire propose Romain MARCHISIO comme correspondant défense pour la commune.

REFERENT COMMUNAL TRIFYL :

M. le maire informe le conseil que dans une volonté de renforcer le lien de proximité avec les communes et de mieux partager les enjeux liés aux déchets, Trifyl a souhaité aller plus loin en créant un **réseau de référents communaux**. Chaque commune est ainsi invitée à désigner un élu référent sur ces questions avant le 10 juillet 2026.

Le référent communal « déchets » est invité à :

-Participer à des réunions organisées par Trifyl

-Relayer, au sein de la commune, les informations utiles aux dispositifs, consignes et évolutions en matière de déchets,

-Etre un point de repère pour les habitants de la commune lorsqu'ils s'interrogent sur les pratiques de tri ou les services proposés.

M. le maire propose Nicolas ICHARD comme référent communal TRIFYL.

QUESTIONS DIVERSES :

-Entretien des aqueducs du réseau routier départemental : en conseil du 24 février 2026, M. DINARO avait demandé si les DEPARTEMENT ne peut pas déboucher les aqueducs lors de leurs interventions.

Par courrier du 27 mars 2026, les services du DEPARTEMENT (Pôle d'aménagement Nord-Est) a apporté la réponse suivante :

« Il convient de distinguer les aqueducs mis en place pour les besoins de la route départementale, notamment en traversée de chaussée, de ceux qui permettent d'accéder à une propriété riveraine.

L'entretien des ouvrages nécessaires à la préservation du domaine public relève de la compétence du Département. L'entretien des ouvrages constitutifs d'un accès est à la charge du propriétaire riverain, conformément à la permission de voirie qui leur a été délivrée »

-M. BEYNIER signale un problème de sécurité au carrefour Rantières/Rossoul et suggère la mise en place d'une signalisation. M. SENGES et ICHARD se rendront sur place.

Il demande également quand le site internet de la commune sera mis à jour avec la nouvelle équipe communale. RDV photos à prévoir.

-Mme GRANIER fait une proposition pour recevoir une troupe de théâtre le vendredi 22 mai 2026 à la salle polyvalente. Pièce « Baladin du monde occidental » plutôt destinée à un public adulte. La

prestation est de 500€. L'ensemble du conseil est favorable. Le prix des entrées sera de 10€. L'organisation est à finaliser.

Information est également donnée pour un projet de Ciné-plein air (géré par une association départementale). Le budget de ce type d'animation est d'env. 1000€. Ce projet sera re-évoqué en 2027.

-M. BERLOU et Mme CAYRE proposent de participer à l'animation « Octobre rose » 2026. L'association VIAUR VIVANT peut se charger de l'organisation.

-En prévision de la prochaine AG de l'association Sté Nautique d'Almayrac, M. TEYSSEYRE souhaite savoir si une décision a été prise concernant le remplacement du défibrillateur mis à disposition par la mairie. M. le maire doit se rapprocher de la 3CS, qui jusqu'alors, a mis à disposition des communes qui en ont fait la demande, ce type d'équipement dans le cadre d'une commande groupée.

Il informe le conseil de futurs travaux à réaliser par la SPIE, pour sécurisation d'installations fils nus dans le secteur Salveredonde et la Baurélié.

-M. le maire informe le conseil du courrier ORANGE reçu, confirmant l'engagement de la fermeture du réseau cuivre sur la commune à compter de décembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,